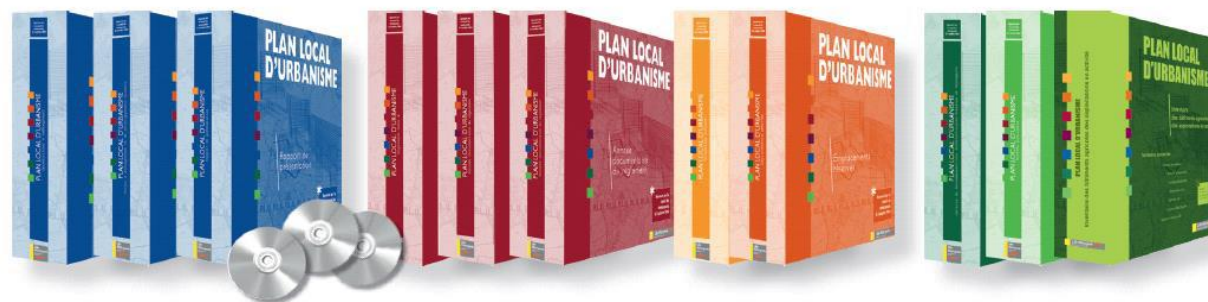




MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Modification simplifiée du PLU



Ville de Lille
JUIN 2018

LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le **P.L.U.** (anciennement le POS) est un plan composé de plusieurs zones distinctes (zones agricoles, zones urbaines...) sur lesquelles des règles de constructibilité s'appliquent. Il couvre tout le territoire de la Métropole Européenne de Lille.

Ces dernières permettent ou interdisent la construction de bâtiments, d'équipements, de voiries... Tout permis de construire est délivré sur la base du respect de ces règles. Cet ensemble de règles traduit, à l'échelle métropolitaine, un **projet d'aménagement et de développement durable** du territoire.

La **Métropole Européenne de Lille** est auteur et gestionnaire du Plan Local d'Urbanisme couvrant ses 85 communes membres. Le P.L.U. communautaire a été approuvé le 8 octobre 2004.

Une fois approuvé, tout Plan Local d'Urbanisme peut voir ses règles ajustées, ses zones et périmètres évoluer au gré des mouvements démographiques, économiques, sociaux ou environnementaux du territoire, enjeux auxquels les règles du P.L.U. doivent répondre, et s'adapter.

La **modification simplifiée du P.L.U** est l'une des procédures d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme pour permettre aux communes ou regroupements de communes dotées d'un P.L.U. de le faire évoluer.

Prévue aux articles L. 153-45 à L. 153-48 du **Code de l'Urbanisme**, la procédure de modification simplifiée est notamment engagée dans les cas où les modifications apportées au P.L.U. ne réduisent pas une zone urbaine ou à urbaniser, ne réduisent pas les possibilités de construire prévues dans une zone, ou ne majorent pas de plus de 20% les possibilités de construire prévues dans une zone.

Cette procédure est également engagée pour corriger les erreurs matérielles constatées aux documents du P.L.U.

Pour que chacun puisse être informé des projets de modification simplifiée du P.L.U. et de leurs motifs, ce **dossier de présentation** est mis à la disposition du public **pendant un mois** sur le site Internet de la Métropole Européenne de Lille (lillemetropole.fr-services pratiques - Participation), et consultable dans les locaux de la Métropole Européenne.

Pendant cette même période, chacun peut s'exprimer sur le **registre** en ligne sur le site Internet de la Métropole dédié à la procédure, ou sur le registre ouvert dans les locaux de la Métropole Européenne de Lille.

Chacun peut également s'exprimer par **courrier** à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille – Direction des Affaires Juridiques - Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme - modification simplifiée du P.L.U.



Modification proposée au PLU de Lille



MODIFICATION PROPOSÉE

Réduction de l'emplacement réservé d'infrastructure n°54

Dans le cadre du projet de raccordement du CVE d'Halluin au réseau de chaleur de Lille, le délégataire Résonor (Dalkia) doit construire une station d'interconnexion dans l'enceinte du lycée Pasteur sur un terrain que la région Hauts-de-France va mettre à disposition de la MEL et de Résonor.

La construction de ce bâtiment se trouve sur l'emplacement réservé d'infrastructure n°54 du PLU, dont la superficie totale est de 0,5029 Ha.

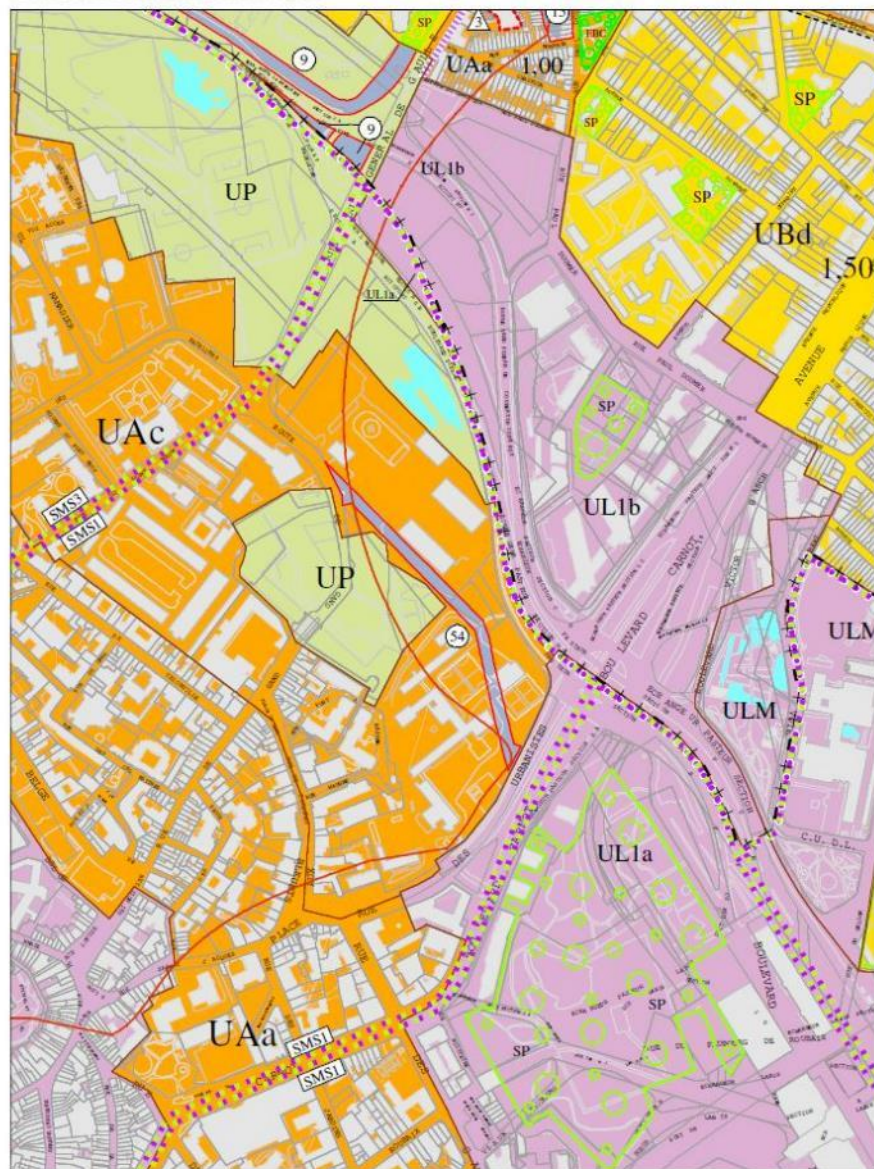
L'opération de construction étant urgente, il est proposé une modification simplifiée du PLU visant à réduire la partie de l'ER 54 qui n'a plus d'utilité.

Le plan ci-après détaille le nouveau gabarit de cet emplacement réservé, qui sera de 0,3042 Ha.

N°	Intitulé	Bénéficiaire	Superficie approximative (en Ha)
54	Liaison porte de Gand, rue des urbanistes	CUDL	0,5029 0,3042

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME EN VIGUEUR

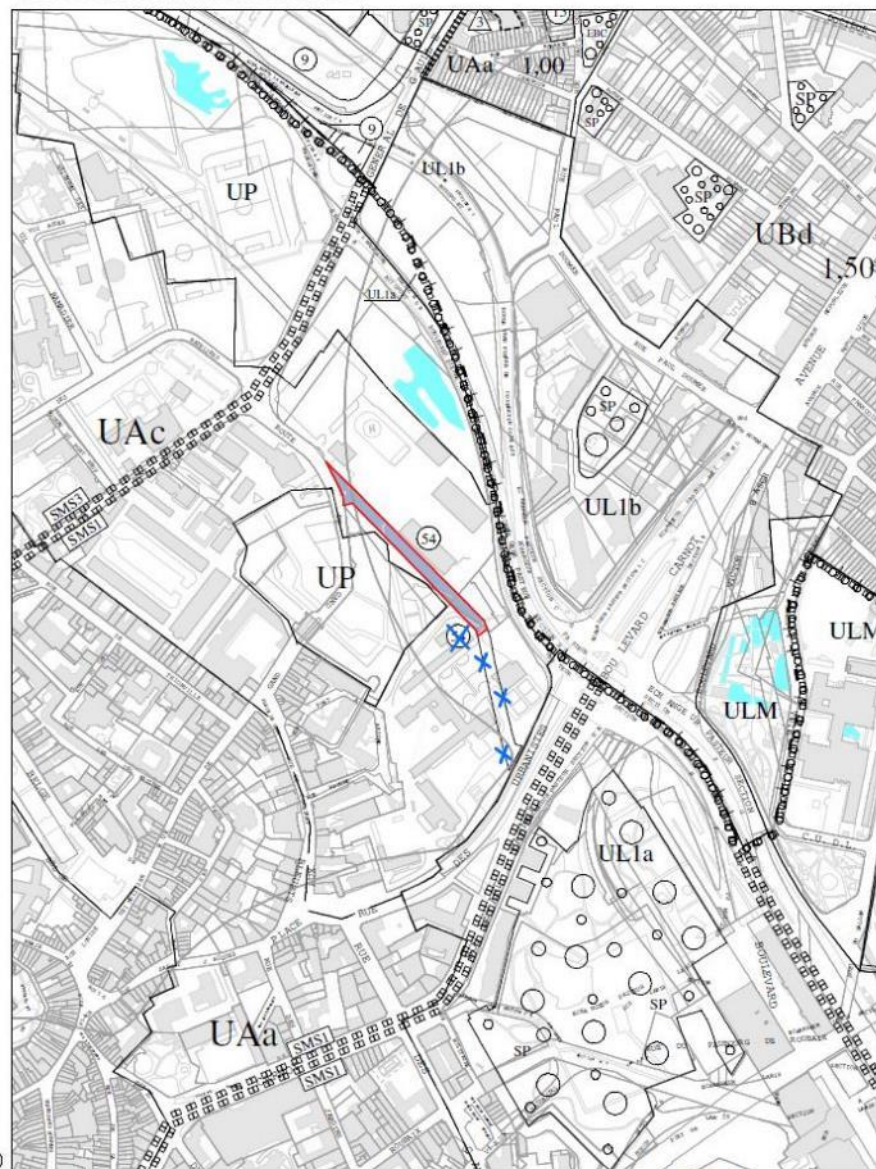


DIRECTION SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

ECHELLE DES EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES
1/5000e

LILLE

PROJET MIS A DISPOSITION DU PUBLIC
ARRETE DU PRESIDENT
REDUCTION DE L'ER INFRASTRUCTURE N°54



MEL MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE